

Près d'un bénéficiaire de titres-repas sur deux doit faire des économies sur son alimentation

Une augmentation frappante sachant qu'ils n'étaient que 3 sur 10 en 2021.

Bruxelles, 16 février 2023 – Depuis plus d'un an, la Belgique fait face à la plus haute inflation depuis près de 50 ans. 50% des bénéficiaires de titres-repas sont contraints de réduire leurs dépenses alimentaires alors qu'il s'agit du dernier poste sur lequel ils souhaitent faire des économies. Près de 50% des bénéficiaires disent dépendre largement de leurs titres-repas pour faire leurs courses. Pour les personnes bénéficiant de bas salaires, ce chiffre atteint même 79% des travailleurs. Le titre-repas joue donc plus que jamais un rôle essentiel dans l'équilibre du budget alimentaire mensuel des travailleurs.

C'est ce qui résulte de la dernière mesure effectuée par Listen à la demande de VIA, l'association des émetteurs de chèques, et réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1.102 travailleurs bénéficiaires.

En Belgique, un travailleur sur deux reçoit des titres-repas. Ces dernières années, cette aide au pouvoir d'achat a permis d'assurer un budget alimentaire nécessaire à bon nombre de ménages. Cette réalité est d'autant plus vraie auprès des jeunes travailleurs et des ménages à faible budget pour lesquels le titre-repas constitue une part importante de leur budget alimentaire. Dans le contexte inflationniste actuel, 79% des bénéficiaires ayant des salaires plus faibles affirment que le titre-repas joue un rôle essentiel dans l'équilibre de leur budget alimentaire mensuel. Sa rapidité d'utilisation le démontre en effet. Près de la moitié des bénéficiaires les utilisent dans les deux semaines suivant la réception des chèques.

Au fil des années, la satisfaction des bénéficiaires par rapport à cet outil ne cille pas. L'enquête démontre en effet que 8 personnes sur 10 sont satisfaites du pouvoir d'achat belge supplémentaire que leur offre le titre-repas. La totalité des bénéficiaires souhaitent d'ailleurs voir leur valeur augmenter. Il faut en effet noter que ce plafond, limité à 8€ aujourd'hui, n'a pas été ajusté depuis 2016. Dès lors, 85% des bénéficiaires souhaiteraient voir le plafond monter à 12€ et 96% souhaiteraient qu'il soit au minimum augmenté à 10€.

Sven Marinus, président de VIA, explique « *Le titre-repas prend une place de plus en plus importante. La preuve, nous comptons près de 200.000 nouveaux bénéficiaires en un an ainsi que 15.000 entreprises supplémentaires qui octroient ce pouvoir d'achat supplémentaire. Cela en prouve certainement son importance et la confiance placée par les différentes parties dans cet avantage extra-légal pour maintenir le pouvoir d'achat des Belges. Le titre-repas assure un précieux budget consacré à l'alimentaire pour les travailleurs. Nos commerçants belges bénéficient directement de cette augmentation, les titre-repas ne pouvant être dépensés que sur le territoire national.* »

Conclusion

Premières estimations de ce que représentent les titres-repas en Belgique en 2022

- Nombre de bénéficiaires en 2022 : Plus de 2,8 millions de travailleurs bénéficiaires
- Le nombre de commerçants affiliés : Plus de 30.000
- Nombres d'entreprises qui accordent cet avantage extra-légal : + de 150.000 entreprises
- L'impact positif que cela représente vu que les Belges comptent sur les TR pour leur budget alimentaire : indispensable pour 80% des travailleurs en Belgique
- Un pouvoir d'achat alimentaire belge : le titre-repas ne peut être utilisé qu'en Belgique

Si vous souhaitez plus d'informations veuillez contacter :

Aricia Nisol
VIA@teamlewis.com
+32 498 64 44 60

A propos de VIA :

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.